

COMMUNE DE VERNIER

QUESTION ÉCRITE

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

STADE DU FC AVANCHET - VANDALISME

À l'attention du Département du Sport de la Commune de Vernier et des Conseillers Administratifs,

Je me permets de vous écrire concernant la gestion et l'utilisation du terrain communal sur lequel évolue le FC Avanchet. En tant que membre indépendant, je suis extrêmement préoccupé par la gestion du matériel mis à disposition de ce club, qui semble être sujette à de nombreux dysfonctionnements.

Ma question porte spécifiquement sur l'autorisation de sortie de matériel, notamment les buts, de ce terrain pour des tournois organisés par le FC Grand-Saconnex. J'aimerais savoir qui, au sein de la structure communale, a donné cette autorisation.

Il m'a été rapporté que le FC Avanchet aurait initialement donné son accord pour la sortie de ce matériel, un fait confirmé par le président du club à l'époque. Or, ce dernier déclare aujourd'hui ne pas être au courant de la situation actuelle. De plus, j'ai constaté des actes de vandalisme, tels que la cassure de la chaîne donnant accès au terrain, qui auraient été justifiés par une prétendue autorisation.

Pouvez-vous éclaircir la situation en répondant aux questions suivantes :

1. Qui a donné l'autorisation de sortie du matériel du terrain communal pour les tournois du FC Grand-Saconnex ?
2. Le FC Avanchet a-t-il le droit de permettre la sortie de matériel d'un terrain communal ? Si oui, dans quelles conditions et avec quelles restrictions ?
3. Quelle est la position de la commune sur les actes de vandalisme effectués pour entrer sur le terrain sous prétexte d'autorisation ?
4. Quelles mesures seront prises pour rectifier et prévenir de tels incidents à l'avenir ?

Je pense qu'il est crucial de tirer la sonnette d'alarme concernant la gestion de ce club pour empêcher que de tels événements ne se reproduisent. Le vandalisme et la mauvaise gestion du matériel communal ne sont pas acceptables.

Je vous remercie par avance pour votre réponse détaillée et pour les mesures que vous prendrez afin de garantir une gestion adéquate et sécurisée des infrastructures sportives communales.

Christophe Russi
Conseiller municipal indépendant

Vernier, le 14.6.2024